



Droit des fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 18 décembre 2002

Est-il obligatoire pour un employeur de prévoir un espace fumeur ?

Réponse :

Article 2 du décret 92-478 du 29 mai 1992 : *L'interdiction de fumer ne s'applique pas dans les emplacements qui, sauf impossibilité, sont mis à la disposition des fumeurs* Cela signifie que l'espace fumeur n'est pas obligatoire, à condition de prouver qu'il est impossible de le mettre en place.

Pour analyser la possibilité de déterminer qu'un espace peut accueillir des fumeurs, utilisez la grille d'évaluation préparée par DNF